

SOCIETE HIPPIQUE FRANCAISE

Note Financière 2010

Tarifs d'engagements – Dotations

EPREUVES JEUNES CHEVAUX ET PONEYS

1. GENERALITES

1.1 Champ d'application de la présente note

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2010. Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement Général des Epreuves d'Elevage (RGEE) publié sur le site www.shf.eu.

1.2 Tarifs d'engagement préférentiels pour les sociétaires de la SHF

La SHF offre à ses sociétaires des tarifs d'engagement privilégiés ou « tarifs sociétaires SHF ».

Ces tarifs sociétaires sont applicables sur :

- les épreuves des concours régionaux CSO Label;
- les épreuves des concours interrégionaux de CSO et Hunter;
- les épreuves du cycle classique des concours régionaux labellisés de CCE et de Dressage ;
- les épreuves des finales nationales de toutes les disciplines (CSO, Hunter, CCE, Dressage, Attelage, Endurance).

Les sociétaires de la SHF bénéficient des tarifs sociétaires pour les engagements effectués à compter de la date de paiement de leur cotisation de l'année.

Le tarif d'adhésion à la SHF pour l'année 2010 est de 30 euros.

1.3 Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la FFE (art. 5.8.J).

1.4 Primes et surprimes allouées aux chevaux et poneys « français »

1.4.1 Primes

Les dotations détaillées dans la présente note financière concernent les primes allouées aux chevaux et poneys autorisés à concourir dans les épreuves SHF à l'exception :

- des Origines Constatées (OC),
 - des chevaux étrangers nés hors de l'Union Européenne,
- qui ne bénéficient d'aucune prime.

Les dotations des épreuves sont calculées en intégrant les OC et les chevaux et poneys nés hors de la Communauté européenne. Cependant, aucune prime n'est versée aux chevaux et poneys de ces deux catégories.

Le montant des primes allouées aux finales pourront faire l'objet d'ajustement en fonction de la somme globale versée sur les concours régionaux et interrégionaux.

1.4.2 Surprimes

Une surprime est attribuée lors des épreuves du cycle classique de CSO, Dressage, Concours Complet et Hunter aux chevaux primés, nés en France et inscrits soit au stud-book du cheval de selle français à la naissance ou à titre initial, soit au stud-book français du cheval anglo-arabe, soit au stud-book français de l'arabe à la naissance.

Cette surprime correspond au montant de la prime obtenue multipliée par un coefficient de 2,5.

Exemple : un Selle Français né en France gagnant une prime de 10 euros recevra une somme totale de 35 euros soit 10 euros de prime de base et 25 euros de surprime.

En cycle libre, aucune surprime n'est allouée.

1.4.3 Primes et surprimes théoriques

Afin d'éviter toute discrimination entre catégories de race de chevaux pour le calcul des gains qualificatifs aux finales nationales, des gains théoriques sont calculés pour les chevaux ne bénéficiant pas de la prime ou de la surprime. Ils correspondent aux dotations qu'auraient reçues les chevaux bénéficiant de la prime et de la surprime.

1.5 Subvention des dotations par le Ministère de l'Agriculture

Les dotations des épreuves spécifiques d'élevage organisées par la SHF, ou par des sociétés agréées par la SHF bénéficient de subvention du Ministère de l'Agriculture.

Les taux de subvention sont de (en % des sommes totales distribuées) :

CSO	Label classique	46%
CSO	Libre régionaux	35%
CSO	CIR c. libre et classique	77%
CSO	Finales cycle classique	72%
CSO	Finales cycle libre	46%
Hunter	Régionaux	63%
Hunter	CIR	77%
Hunter	Finales	75%
Dressage	Régionaux	56%
Dressage	Label classique	77%
Dressage	Finales cycle libre	50%
Dressage	Finales cycle classique	61%
CCE	Régionaux	70%
CCE	Label classique	74%
CCE	Classique ext 4 ans	74%
CCE	Finales c. libre et classique	68%
Attelage	Libre régionaux et CIR	77%
Attelage	Finales	68%
Endurance	Libre régionaux et CIR	73%
Endurance	Finales	75%
Poneys	CSO, dressage, CCE, qualificatifs	100%
Poneys	CSO, dressage, CCE, finales	100%

Le montant global des subventionnées ne pourra excéder la somme de 2 400 000 euros. La SHF prendra à sa charge les besoins de crédits supplémentaires. **S'il existe un solde de crédits non employés, ceux-ci demeureront acquis à l'Etat.**

Un bilan des dotations sera effectué au 15 juin 2009. Les dotations des finales et des CIR détaillées ci-dessous pourront alors être révisées en fonction des dotations versées sur les concours régionaux.

1.6 Financement des dotations par le Fonds Eperon

Les dotations complémentaires des épreuves spécifiques d'élevage organisées par la SHF, ou par des sociétés agréées par la SHF bénéficient de financements provenant du Fonds Eperon :

Les taux de financement des épreuves spécifiques d'élevage par des sociétés agréées par la SHF sont les suivants (en % des sommes totales distribuées) :

CSO	Label Classique	28%
CSO	Libre Régionaux	27%
CSO	CIR c. libre et classique	23%
CSO	Finales cycle classique	28%
CSO	Finales cycle libre	54%
Hunter	Régionaux	22%
Hunter	CIR	23%
Hunter	Finales	25%
Dressage	Régionaux	25%
Dressage	Label Classique	23%
Dressage	Finales cycle libre	50%
Dressage	Finales cycle classique	39%
CCE	Régionaux	26%
CCE	Label Classique	26%
CCE	Classique Ext 4 ans	26%
CCE	Finales c. libre et classique	32%
Attelage	Libre Régionaux et CIR	19%
Attelage	Finales	32%
Endurance	Libre Régionaux et CIR	23%
Endurance	Finales	25%

2. APTITUDE AU SAUT D'OBSTACLES

2.1 Engagements

Sur les concours régionaux organisés par la SHF, les concours interrégionaux et les finales nationales, les montants d'engagement sont différents suivant que l'engageur est sociétaire de la SHF ou non (cf. § 1.2)

2.1.1 Concours régionaux et interrégionaux

(En Euros)

	Régionaux		Interrégionaux (tarif d'engagement sur 2 épreuves)	
	Tarif sociétaire	Tarif de base	Tarif sociétaire	Tarif de base
4 ans SO et TDSO	27	29	60	77
4 ans NQ	12	12	///////	///////
5 ans B	24	26	38	47
5 ans A	33	35	52	65
6 ans B	28	30	43	55
6 ans A	39	41	85	109
C. Libre 1° année	20	20	37	45
C. Libre 2° année	24	24	45	57
C. Libre 3° année	24	24	45	57

2.1.2 Epreuves d'extérieur

Voir § 3.1.1 et 3.2.1.1 du concours complet.

2.1.3 Finale nationale

(En Euros)

	2 premières épreuves		Critérium et Championnat (1)	
	Tarif sociétaire	Tarif de base	Tarif sociétaire	Tarif de base
4 ans	138	172	///////	///////
5 ans	104	136	111	143
6 ans	143	176	127	159
C. Libre 1° a.	61	78	///////	///////
C. Libre 2° a.	70	89	///////	///////
C. Libre 3° a.	70	89	///////	///////

(1) : Le montant de l'engagement au Critérium et au championnat des 5 et 6 ans sera prélevé à l'issue des deux épreuves qualificatives pour les chevaux qualifiés.

2.2 Dotations

Note : Les surprimes sont applicables sur les dotations du cycle classique suivant les conditions détaillées au § 1.4.

2.2.1 Epreuves régionales et inter-régionales

2.2.1.1 Dotation globale

La somme globale distribuée sur chaque épreuve est fonction du nombre de partants : elle est le produit du nombre de fractions de trois partants, arrondi à l'unité supérieure, par la prime de base correspondant à la catégorie de l'épreuve.

Prime pour 3 partants en Euros (hors surprime) :

En EUROS	Epreuves régionales	Epreuves interrégionales
4 ans NQ	0	///////
4 ans SO et TDSO	33	38
5 ans B	16	///////
5 ans A	41	48
6 ans B	18	///////
6 ans A	62	69
C. Libre 1° a.	24	///////
C. Libre 2° a.	35	///////
C. Libre 3° a.	35	///////

Exemple :

Sur une épreuve de 4 ans d'un concours cso label de 60 partants, la dotation (hors surprime) est de 660 € (=60/3 x 33)

Sur une épreuve de 4 ans d'un concours cso label de 61 partants, la dotation (hors surprime) est de 693 € (soit 61/3=20,3 arrondi à 21 x 33)

2.2.1.2 Répartition de la dotation

2.2.1.2.1 Epreuves au barème A sans chronomètre et sans barrage.

Concernent les épreuves :

- de cycle classique 4 ans, 5 ans A/B, 6 ans B, 6 ans A première épreuve
- de cycle libre 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année hors finale régionale 2^{ème} et 3^{ème} année

- a) Si le nombre de chevaux sans pénalité est supérieur ou égal au tiers de partants, le montant de chaque prime est obtenu par division de la dotation globale par le nombre de chevaux sans pénalité.

Exemple :

Sur une épreuve régionale de cycle classique 4 ans de 60 partants (d'où 60/3=20 prix à distribuer et dotation globale de 660 €) et 24 chevaux sans pénalités, chaque cheval sans pénalité reçoit une prime de 27,5 € (=660/24)

- b) Si le nombre de chevaux sans pénalité est inférieur au tiers de partants, la répartition de la somme globale se fait selon l'algorithme publié en § 2.2.4.2.1

Exemple : cf. § 2.2.4.2.1

2.2.1.2.2 Epreuves à chronomètre

Concernent les épreuves :

- de cycle classique 6 ans A 2^{ème} épreuve
- les finales régionales de cycle libre 2^{ème} et 3^{ème} année
-

La dotation globale distribuée est répartie entre:

- 70 % partagée entre les chevaux classés à la première place à égalité de points de pénalité.
- 30 % partagée entre les concurrents classés, sur la base d'un classé pour trois partants, selon l'algorithme du § 2.2.4.2.2, jugé suivant la règle d'un Barème A au chronomètre.

Note : dans le cas d'épreuves dédoublées, où mâles, hongres et femelles d'une même génération et d'une même catégorie d'épreuve font l'objet d'épreuves séparées mais concourent sur le même parcours, la dotation est calculée sur l'ensemble de la génération ; s'ils concourent sur des parcours différents, la répartition des dotations est calculée sur chacune des épreuves.

2.2.1.2.3 Test de Disponibilité au Saut d'Obstacles 4 ans (TDSO 4ans)

La dotation globale est répartie entre les chevaux primés (sans pénalité):

Dans tous les cas, la valeur de la prime est plafonnée à 36 euros (hors surprime).

2.2.2 Épreuves d'extérieur.

Voir Concours complet. En § 3.2.1.1

2.2.3 Finale nationale

2.2.3.1 Finale nationale 4 ans

2.2.3.1.1 Epreuves

La dotation globale (hors surprime) affectée à l'ensemble des premières épreuves est de 4.000 euros (hors surprime) à partager entre les chevaux sans pénalités.

La dotation globale (hors surprime) affectée à l'ensemble des secondes épreuves est de 4.000 euros (hors surprime).

La dotation est partagée entre les chevaux sans pénalité sachant que les sans faute de l'épreuve « finale » ont une prime de 20% supérieure à celle des sans faute de l'épreuve « petite finale ».

Le calcul de la répartition est donc le suivant :

Prime unitaire au sans faute épreuve « finale » = $(1,2 \times 4.000) / (1,2 X + Y)$

Prime unitaire au sans faute épreuve « petite finale » = $4.000 / (1,2 X + Y)$

avec : X correspond au nombre de parcours sans faute sur l'épreuve finale

Y correspond au nombre de parcours sans faute sur l'épreuve petite finale

2.2.3.1.2 Championnat des 4 ans

La dotation globale du championnat des 4 ans est de 13.800 euros (hors surprime) répartis en fonction des pourcentages d'entiers et hongres d'une part, et de juments d'autre part, participant à la première série d'épreuves qualificatives.

La dotation globale du championnat de chaque sexe est répartie entre les chevaux classés ELITE, EXCELLENT et TRES BON en fonction du nombre d'unités de prime attribué à chaque niveau de classement.

ELITE : 4 unités de prime

EXCELLENT : 2 unités de prime

TRES BON : 1 unité de prime

2.2.3.2 Finale nationale 5 ans

2.2.3.2.1 Qualificatives

La dotation globale affectée à chaque série d'épreuves qualificatives est de 4.000 euros (hors surprime), soit 8.000 euros pour les deux qualificatives, répartis en fonction des pourcentages d'entiers et hongres d'une part, et de juments d'autre part, participant à la première série d'épreuves qualificatives. La répartition des dotations est calculée sur chacune des épreuves.

- a) Si le nombre de chevaux sans pénalité est supérieur ou égal au tiers de partants, le montant de chaque prix est obtenu par division de la dotation globale par le nombre de chevaux sans pénalité.

- b) Si le nombre de chevaux sans pénalité est inférieur au tiers de partants, la répartition de la somme globale se fait selon l'algorithme publié en § 2.2.4

2.2.3.2.2 Critérium des 5 ans.

La dotation globale du critérium des 5 ans est de 2 400 euros (hors surprime).

- a) Si le nombre de chevaux sans pénalité est supérieur ou égal au tiers de partants, le montant de chaque prix est obtenu par division de la dotation globale par le nombre de chevaux sans pénalité.
- b) Si le nombre de chevaux sans pénalité est inférieur au tiers de partants, la répartition de la somme globale se fait selon la ligne « 118 à 120 partants » de l'algorithme publié en 2.2.4 (coefficient 16).

Si le nombre de partants est inférieur à 118 il n'est distribué que le nombre de prix correspondant à l'effectif réel.

2.2.3.2.3 Championnat des 5 ans

La dotation globale du Championnat des 5 ans est fixée à 8 600 euros (hors surprime) répartis en fonction des pourcentages d'entiers et hongres d'une part, et de juments d'autre part, participant à la première série d'épreuves qualificatives.

La dotation globale du championnat de chaque sexe est répartie entre les chevaux classés ELITE, EXCELLENT et TRES BON en fonction du nombre d'unités de prime attribué à chaque niveau de classement.

ELITE : 4 unités de prime
EXCELLENT : 2 unités de prime
TRES BON : 1 unité de prime

2.2.3.3 Finale nationale des 6 ans

2.2.3.3.1 Qualificatives

La dotation globale affectée à chaque série d'épreuves qualificatives est de 2 800 euros (hors surprime), soit 5 600 euros pour les deux qualificatives, répartis en fonction des pourcentages d'entiers et hongres d'une part, et de juments d'autre part, participant à la première série d'épreuves qualificatives. La répartition des dotations est calculée sur chacune des épreuves.

- a) Si le nombre de chevaux sans pénalité est supérieur ou égal au tiers de partants, le montant de chaque prix est obtenu par division de la dotation globale par le nombre de chevaux sans pénalité.
- b) Si le nombre de chevaux sans pénalité est inférieur au tiers de partants, la répartition de la somme globale se fait selon l'algorithme publié en 2.2.4

2.2.3.3.2 Critérium des 6 ans

La dotation globale du critérium des 6 ans est de 1.900 euros (hors surprime).

La répartition de dotation se fait selon la ligne « 40 à 42 partants » de l'algorithme publié en 2.2.4.2.

Si le nombre de partants est inférieur à 40 il n'est distribué que le nombre de prix correspondant à l'effectif réel.

2.2.3.3.3 Championnat des 6 ans

La dotation globale du Championnat des 6 ans est de 4 700 euros (hors surprime), répartis en fonction des pourcentages d'entiers et hongres d'une part, et de juments d'autre part, participant à la première série d'épreuves qualificatives.

La dotation globale du championnat de chaque sexe est répartie entre les chevaux classés ELITE, EXCELLENT et TRES BON en fonction du nombre d'unités de prime attribué à chaque niveau de classement.

ELITE : 4 unités de prime
EXCELLENT : 2 unités de prime
TRES BON : 1 unité de prime

2.2.3.4 Finales nationales Cycle Libre

2.2.3.4.1 Dotation globale

La somme globale distribuée sur chacune des épreuves de la finale est fonction du nombre de partants : elle est le produit du nombre de fractions de trois partants, arrondi au chiffre supérieur, par la prime de base correspondant à la catégorie de l'épreuve.

Prime pour 3 partants (en Euros) :

En EUROS	Qualificative	Petite finale	Finale
C. Libre 1° année	37	37	74
C. Libre 2° année	55	55	110
C. Libre 3° année	55	55	110

2.2.3.4.2 Répartition de la dotation globale

La somme globale distribuée sur chacune des épreuves est partagée en deux parts égales :

70 % de la dotation globale est partagé entre les chevaux sans pénalité,

30 % de la dotation globale est réparti entre les concurrents classés, sur la base d'un classé pour trois partants, selon l'algorithme en 2.2.4

Les Championnats du Cycle Libre de Saut d'Obstacles ne font pas l'objet de dotations spécifiques.

2.2.4 Algorithme de répartition

2.2.4.1 Cas où utiliser l'algorithme de répartition des primes

L'algorithme est utilisé pour répartir les primes entre les chevaux classés dans les cas suivants :

2.2.4.1.1 Epreuves sans chronomètre :

L'algorithme est utilisé lorsqu'il y a plus de primes à distribuer que de chevaux sans pénalité

Exemple : Epreuve de 4 ans avec 60 partants, d'où 20 primes à distribuer (=60/3) et 15 sans fautes.

Applicable sur les épreuves suivantes :

- Cycle classique : concours régionaux ou inter-régionaux de 4 ans, 5 ans A ou B, 6 ans B, 6 ans A 1^{ère} épreuve.
- Cycle Libre : concours régionaux 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année, à l'exception des épreuves finales régionales et finales régionales 1^{ère} année.

2.2.4.1.2 Epreuve avec chronomètre :

- Cycle classique : concours régionaux ou inter-régionaux 6 ans A (2^{ème} épreuve)

- Cycle Libre : finales régionales 2^{ème} ou 3^{ème} année et finales nationales.

2.2.4.2 Comment utiliser l'algorithme de répartition des primes

2.2.4.2.1 Epreuves sans chronomètre (nombre de primes à distribuer supérieur au nombre de chevaux sans pénalité) :

- Identifier sur l'algorithme la ligne correspondant au nombre de partants dans l'épreuve ;
- Chevaux sans fautes :
 - additionner la série de points correspondant au classement des chevaux sans fautes.
 - multiplier cette somme par le coefficient de la catégorie de l'épreuve (cf tableau en 8.3)
 - diviser le résultat obtenu par le nombre de sans faute pour obtenir le montant de la prime de base distribuée par sans faute.
- Chevaux avec pénalités :
 - additionner la série de points correspondant au classement des chevaux primés avec le même nombre de points de pénalité.
 - multiplier cette somme par le coefficient de la catégorie de l'épreuve (cf coefficient sur le tableau en § 8.3)
 - diviser le résultat obtenu par le nombre de chevaux ayant le même nombre de points de pénalité pour obtenir le montant de la prime par cheval.

Exemple :

Epreuve 5 ans A en CSO Label régional ; 32 partants ; 8 chevaux sans pénalités classés 1^o ex. ; 1 cheval avec 2 pts de temps dépassé classé 9^o ; 6 chevaux pénalisés de 4 pts classés 10^o ex :

Prime de base 45 euros \Rightarrow valeurs du coefficient multiplicateur d'après le tableau en §8.3 : 9 (=45/5)

32 partants \Rightarrow 11 classés \Rightarrow dotation à distribuer de $11 \times 41 \text{€} = 451 \text{€}$

- les 8 chevaux sans faute se partagent $(11+8,6+7,1+5,8+5+4,2+3,4+3) \times 8,2 = 394,42 \text{€}$; soit 49,3 € cheval (=394,42 / 8).

- le cheval classé 9^o reçoit une prime de $2,6 \times 8,2 = 21,32 \text{€}$

- les 6 chevaux classés 10^o se partagent $(2,3+2) \times 8,2 = 35,26 \text{€}$, soit 5,88 € pour chacun.

2.2.4.2.2 Epreuves avec chronomètre :

70% de la dotation est réparti entre les chevaux sans faute

30% de la dotation est réparti entre les chevaux classés sur la base d'un cheval classé sur 3 partants ou fraction de 3 en utilisant l'algorithme :

- Identifier sur l'algorithme la ligne correspondant au nombre de partants dans l'épreuve ;
- La dotation de chaque cheval primé correspond à la multiplication du nombre de points correspondant au classement du cheval par le coefficient de la catégorie de l'épreuve (cf. coefficient sur le tableau en § 8.3)

Exemple :

2^{ème} épreuve 6 ans A en CSO Label régional courue au chronomètre ; 17 partants ; 8 chevaux sans pénalités :

17 partants \Rightarrow 6 classés \Rightarrow dotation à distribuer de $6 \times 62 = 372 \text{€}$

La prime au sans faute (SF) est de $(372 \text{€} \times 70\%) / 8 \text{ SF} = 32,55 \text{€}$ (arrondi commercial).

30% de la dotation (111,60 €) est réparti entre les 6 premiers classés suivant l'algorithme.

La répartition des gains est donc la suivante :

Classt	Prime SF	Prime classt	Total prime
1 ^o)	32,55 €	111,60 € x 9,6 / 30	68,26 €
2 ^o)	32,55 €	111,60 € x 7,0 / 30	58,59 €
3 ^o)	32,55 €	111,60 € x 4,6 / 30	49,66 €
4 ^o)	32,55 €	111,60 € x 3,6 / 30	45,94 €
5 ^o)	32,55 €	111,60 € x 3,0 / 30	43,71 €
6 ^o)	32,55 €	111,60 € x 2,2 / 30	40,74 €
7 ^o)	32,55 €	-	32,55 €
8 ^o)	32,55 €	-	32,55 €
Total			372,00 €

